

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 43

de Votants : 47

Dont vote par procuration : 4

Abstention : 3

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023.00033/2023 du 08/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 01 avril 2023, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (43)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11^{ème} adjointe au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDDINE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7^{ème} adjointe au Maire), M. Djamaeldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseillère municipale), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjointe au Maire), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Inayatye KASSIM (8^{ème} adjointe au Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1^{er} adjoint au Maire), Mme Zoufati MADI (4^{ème} adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12^{ème} adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (2^{ème} adjoint au Maire), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13^{ème} adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10^{ème} adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseillé municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseillé municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

OBJET :**Approbation du compte
de gestion 2022 du
trésorier municipal**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 10/05/2023 que la convocation avait été faite le 01/04/2023.

Le Maire.**Absents : (2)**

M. Anrif MOURDI (Conseiller municipal), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal)

Absents excusés : (0)**Procuration : (4)**

Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUTOUFI (3^{ème} adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), Mme Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;**Vu** la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection

de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2023.00034/2023 du 8 avril 2023 portant adoption du compte administratif ;

Considérant que le compte de gestion, document comptable établi par le trésorier municipal, représente une synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagnés des pièces justificatives correspondantes de la ville et du SRU ;

Considérant que celui-ci a ainsi, deux objectifs principaux :

- justifier l'exécution du budget ;
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la ville (du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'exercice) ;

Considérant que du point de vue des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion comprend le résultat des exercices précédents, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés ;

Considérant qu'il comprend également les opérations internes en vertu des dispositions du plan comptable ;

Conformément à l'article L.1612-12 du CGCT, le Maire soumet à l'organe délibérant, les Comptes de gestion Ville et SRU établies par le trésorier municipal de Mayotte et qui retracent les flux de recettes et de dépenses ordonnancés par la commune au cours de l'exercice budgétaire 2022 et ainsi que les décisions modificatives.

Les comptes de gestion définitifs joints en annexe sont en concordance avec les comptes tenus par l'ordinateur.

Le Maire ait fait part à l'assemblée du rapport et des documents budgétaires dont les résultats sont présentés ci-dessous, après avoir attendu les discussions et explications des uns et des autres, sur les chiffres à la clôture de l'exercice 2022 Ville et SRU :

- 1- **le Compte de la Ville ou budget principal** : présente un résultat de clôture de excédentaire de: **+5 540 478.06€** correspondant au cumul de résultat de clôture de fonctionnement d'un montant de **+ 5 511 231.46€** + d'investissement de **+29 246.60€** comme indiqué ci-après :

	Résultat clô 2021	Part affectée L'investissem	Dépenses	recettes	Résultat 2022	Reprise Résultats 2021	Clôture 2022
Fonctionnement	7 923 016.9	1 010 000€	61 253 116.	59 851 331.	-1 401 785	+6 913 016.93 €	+5 511 231.4
Investissement	159 041.24		25 978 067.	25 848 272.	-129 794.6	+ 159 041,24€	+29 246.60€
Total	8 082 058.1		87 231 183.	85 699 603.	- 1 531 580	+7 072 058.17€	+5 540 478.0

Soit

RESULTAT BUDGETAIRE

	Fonctionnement	Investissement
Recettes nettes (a)	59 851 331.25€	25 848 272.49 €
Dépenses nettes (b)	61 253 116.72€	25 978 067.13 €

Résultat de l'exercice :		
Excédent		
Déficit	-1 401 785.47€	-129 794.64 €

RESULTAT DE CLOTURE BUDGET 2022

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2021	+7 923 016.93€	+159 041.24€
- Part affectée à l'investissement 2022 (compte 1068)	- 1 010 000.00€	
Résultat de l'exercice 2022	-1 401 785.47€	-129 794.64€
Résultat de clôture exercice 2022 (Excédent)/ = (Déficit) =	+ 5 511 231.46€	+29 246.60€

Les Soldes des Restes à Réaliser s'établissent à : 3 802 221.59 € (dépense) et 2 511 393.34€ (recette) = **- 1 290 828.25€**, qu'il convient de prendre en compte dans le projet du budget supplémentaire.

2- le Compte de SRU ou budget Annexe :

A la clôture de l'exercice 2022, le Compte de SRU présente aussi un résultat de clôture positif de: **+5 058 609.92€** correspondant au cumul de résultat de clôture de fonctionnement d'un montant de **+ 1 279 823.53€** et d'investissement de **+3 778 786.39 €** comme indiqué ci-après :

	Résultat clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Dépenses D	Recette RR	Résultat 2022	Reprise Résultats 2021	Clôture 2022
Fonctionnement	1 125 751.29		917 446.42	1 071 518.66	+154 072.24€	+1 125 751.2	+1 279 823.5
Investissement	89 571.98		3 050 722.3	6 739 936.80	+3 689 214.4	+ 89 571.98	+3 778 786.3
Total	1 215 323.27		3 968 168.8	7 811 455.46	+3 843 286.65€	+1 215 323.2	+5 058 609.9

Soit

RESULTAT BUDGETAIRE

	Fonctionnement	Investissement
Recettes nettes (a)	1 071 518.66€	6 739 936.80€
Dépenses nettes (b)	917 446.42€	3 050 722.39€
Résultat de l'exercice : Excédent Déficit	+154 072.24€	+3 689 214.41€

RESULTAT DE CLOTURE BUDGET 2022

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2021	+1 125 751.29€	+89 571.98€
- Part affectée à l'investissement 2021 (compte 1068)		
Résultat de l'exercice 2022	+154 072.24€	+3 689 214.41€
Résultat de clôture exercice 2022 (Excédent)/ = (Déficit) =	+1 279 823.53€	+3 778 786.39€

Les Soldes des Restes à Réaliser s'établissent à : 5 688.89€ (dépense négligeable) et 2 000 000€ (recette) = + 1 994 311.11€ qu'il convient d'inscrire la recette au budget supplémentaire.

L'examen comparatif, des comptes de gestion du trésorier municipal et des comptes administratifs de l'exécutif de la Commune Mamoudzou et du SRU pour l'exercice 202, font apparaître des chiffres en tous points identiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : D'adopter les comptes de gestion 2022 de la ville de Mamoudzou et du SRU, qui représentent des résultats concordant aux comptes administratifs 2022 de la ville de Mamoudzou et du SRU.

Article 2 : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 11/04/2023

Le Maire



Abstention (3) : M. Nassuf-Eddine DAROUECHE, M. Jacques Martial HENRY, Mme Mariam SAID
Contre (0) :